

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 24 mars 2026 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mme Condette Maria- Mr Labet Grégory – Mme Gouin Emilie arrive à 19 h 45 à partir de la délibération n°9-2026

**Absent excusé** : Mr Burrer Christian (pouvoir à Mme Deltroy Annie)

**Secrétaire de séance** : Mme Deltroy Annie

Formant la majorité

**Ordre du jour** :

- \* Adoption des procès-verbaux du 3 mars 2026 et du 20 mars 2026
- \* Délégations aux adjoints
- \* Indemnités des adjoints
- \* Commissions communales
- \* Vote du taux des taxes locales
- \* Vote des subventions aux associations 2026
- \* Fongibilité des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % par an
- \* Vote des comptes financiers uniques
- \* Vote du budget 2026
- \* Délégation à la secrétaire de mairie : état civil, légalisation signature
- \* Information sur la formation des élus
- \* Questions diverses

### **Approbation des procès-verbaux du 3 et 20 mars 2026**

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les procès-verbaux du 3 et 20 mars 2026.

### **Délégations de fonction et de signature aux adjoints**

Madame le Maire informe qu'elle doit prendre deux arrêtés de délégation de fonctions et de signature, vu l'article L2122-18 du Code Général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Monsieur ROUAULT Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Administration Générale
- Travaux Communaux
- Suivi des intervenants aux travaux

Un arrêté de délégation de fonction et de signature lui sera notifié.

Madame DELTROY Annie, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances
- Personnel administratif
- Relations avec les Collectivités
- Action Sociale

Un arrêté de délégation de fonction et de signature lui sera notifié.

### **Indemnités des adjoints – Délibération n° 8-2026**

Madame le Maire propose et soumet au vote l'indemnité de fonctions définis suivant la strate démographique de la commune de Cernay qui ne se traduit pas en euros mais à des pourcentages correspondant à l'indice brut 1027 de la fonction publique. Pour information, l'indemnité du Maire n'est plus soumise à délibération à partir du moment où le conseil municipal ne souhaite pas diminuer les taux imposés par rapport à la strate de population. Le taux maximal du maire en vigueur sans délibération est de 28.10 % de l'indice brut 1027 mensuel de la fonction publique.

Pour les adjoints, une délibération doit fixer le taux de cette indemnité (10.89 % de l'indice brut 1027 mensuel de la fonction publique).

Le Conseil Municipal décide d'octroyer, à l'unanimité des membres présents et représentés, une indemnité au taux maximal (10.89 % de l'indice brut 1027 mensuel) à chaque adjoint.

### **Commissions Communales – Délibération n° 9 -2026**

Le Conseil Municipal établit les commissions communales, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Commission des Finances : Tout le conseil
- Commission Agricole, chemins, Environnement : Marie-Paule Dos Reis – Thierry Rouault – Annie Deltroy – Christian Burrer – Grégory Labet
- Commission des travaux et entretien : Marie-Paule Dos Reis – Thierry Rouault – Annie Deltroy – Emilie Gouin - Maria Condette – Grégory Labet
- Commission des fêtes : Tout le conseil
- Conseil d'Ecole : 2 Titulaires : Emilie Gouin – Grégory Labet  
2 Suppléants : Thierry Rouault – Marie-Paule Dos Reis

*Madame Gouin est arrivée à 19 h 45. N'ayant pas assisté à la 1<sup>ère</sup> partie de la réunion, Madame Gouin souhaite que lui soit donné les renseignements sur les indemnités maire et adjoints. Mme le Maire réexplique ce qu'elle a déjà expliqué en préambule à la réunion.*

- Eure et Loir Ingénierie Annie Deltroy – Thierry Rouault
- Commission contrôle des listes électorales
  - Conseillers Municipaux : Titulaire : Grégory Labet , Suppléante : Emilie Gouin
  - Délégué auprès du Préfet : Titulaire : Christelle Debossage, Suppléant : Baptiste Brigot
  - Délégué auprès du Tribunal Judiciaire : Titulaire : Pierric Téton, Suppléant : Dalleau Marie- Christine

## Vote du taux des taxes locales 2026– Délibération n°10-2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des efforts et de la bonne tenue des comptes en 2025 et des projets 2026, il est proposé de maintenir le taux des trois taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti 35.42 %
- Taxe sur le foncier non bâti 27,00 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10.23 %

Et charge, à l'unanimité des membres et représentés, le Maire de signer tout document se rapportant à ce sujet.

## Vote des subventions aux associations 2026 – Délibération n° 11-2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la commission des finances du 24 mars 2026, des propositions ont été faites selon des critères objectifs.

	2025	2026
Subvention club de l'Amitié	300.00 €	300.00 €
Subvention Coopérative Scolaire Marchéville	350.00 €	350.00 €
Subvention Sapeurs Pompiers Magny	80.00 €	100.00 €
Subvention Coopérative Scolaire Magny	150.00 €	150.00 €
Subvention exceptionnelle voyage	150.00 €	50.00 €
C Chartres BMX	0.00 €	100.00 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 au compte 65748 de la section de fonctionnement (subventions de fonctionnement aux associations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus pour un montant total de 1 050 €.
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 à l'article 65748 de la section de fonctionnement.

## **Fongibilité des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5 % par an – Délibération n°12-2026**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°12-2022 du Conseil Municipal en date 5 octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget principal de la commune.

Vu l'article L05217-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,
- Précise que l'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

## **Vote du compte financier unique 2025– service de l'eau – Délibération n° 13-2026**

Madame le Maire informe qu'il faut voter le compte financier unique 2025 du service de l'eau.

Ce compte est à 0.

Après la présentation, Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, donne la Présidence à Mr Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte financier unique 2025 du service de l'eau dont le montant est à 0.

## **Vote du compte financier unique 2025 – commune – Délibération n° 14-2026**

Madame le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 de la commune :

<u>Section d'investissement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice :	16 624.61 €	Recettes de l'exercice :	82 213.50 €
Dépenses de l'exercice	6 959.47 €	Dépenses de l'exercice :	65 474.07 €
	-----		-----
Excédent d'exercice	9 665.14 €	Excédent de l'exercice	16 739.43 €
Excédent antérieur	37 434.99 €	Excédent antérieur	230 163.65 €
	-----		-----
Excédent global	47 100.13 €	Excédent global	246 903.08 €

Après la présentation, Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, donne la Présidence à Mr Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Rouault Thierry, 1<sup>er</sup> adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte financier unique 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Article 001 « Excédent d'investissement reporté » pour un montant de 47 100.13 € dépenses d'investissement.

- Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 246 903.08 € en recettes de fonctionnement.

Les résultats seront reportés sur le budget 2026 voté à la suite.

Le Conseil Municipal charge, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire de signer tout document se rapportant à ce sujet.

### **Vote du budget 2026 – Délibération n° 15-2026**

Madame le Maire présente le budget 2026 qui s'équilibre en section d'investissement à 53 224.13 €, avec reprise de l'excédent du CFU 2025 d'un montant de 47 100.13 € et en section de fonctionnement à 317 211.08 €, avec reprise de l'excédent du CFU d'un montant de 246 903.08 €.

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget 2026.

### **Délégation à la secrétaire de mairie**

Madame le Maire informe qu'elle doit prendre un arrêté de délégation de signature concernant Madame Deniaux Lydie, secrétaire de mairie, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Signature des états-civils
- Signature pour les légalisations des signatures
- Signature des documents postaux

### **Information sur la formation des élus – Délibération n°16-2026**

Madame le Maire informe que dans les trois mois de son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Pour l'acquisition de connaissances indispensables à l'exercice du mandat (**article L. 1221-5 du CGCT**) : tout membre du conseil municipal peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élus locaux. Cette session comporte un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, qui inclut, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'Etat et une présentation détaillée des principaux droits et des obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivités territoriales ou d'EPCI à fiscalité propre concernée. Un montant de 3 000 € est inscrit au budget

### **Devis de Anne Sophie Cillufo**

Dans les travaux d'entretien, le conseil municipal a envisagé de repeindre les pompes communales. Madame le Maire a demandé un devis à Mme Cillufo qui s'élève à 340 € TTC. Le montant a été prévu au budget 2026. Il reste à Mme Cillufo à repasser une couche de lasure sur l'abri bus de la Gouëthière pour faire disparaître le tag. De plus, lorsque le nouvel abri bus sera livré à Cernay, Mme Cillufo, elle passera également une couche de lasure.

Madame Gouin propose que la 3<sup>ème</sup> pompe de la commune située rue de la Pompe puisse être restaurée et mise en valeur. Un devis sera demandé.

## Questions diverses

- Madame le Maire informe que lundi 30 mars 2026 a eu lieu l'installation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Mr Schmit Philippe a été reconduit dans ses fonctions de Président. Il a fait le choix de s'encadrer d'un bureau plus restreint qu'au précédent mandat de 6 vice-présidents

- 1<sup>er</sup> vice-président : Olivier Barrety, maire d'Illiers-Combray, a en charge le développement de la zone de grande capacité, le réseau transports mobilités, la promotion tourisme, la santé : relation et pilotage centrale santé.
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Hervé Buisson, maire de Courville-sur-Eure, a en charge le développement hors zone grande capacité, les gens du voyage, les réseaux secs, l'habitat logement
- 3<sup>ème</sup> vice-président : Martial Lochon, maire de Bailleau-le-Pin, a en charge la politique contractuelle, l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), le droit du sol (ADS).
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Michèle Elleaume, maire de Friaize, a en charge la petite enfance jeunesse
- 5<sup>ème</sup> vice-présidente : Marie-Paule Dos Reis, maire de Cernay, a en charge le sport, la culture, l'économie sociale et solidaire.
- 6<sup>ème</sup> vice-président : Patrick Martin, maire de Mottereau, a en charge les bâtiments, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la bio-diversité.

### 5 conseillers délégués

- Bruno Taranne, maire d'Epeautrolles, a en charge l'eau et l'assainissement.
- Jérôme Meunier, maire de Saint-Lupercé, a en charge des vallées et de la voirie.
- Aurélie Rozier, maire de Saint-Germain-le-Gaillard, a en charge le projet alimentaire et l'agriculture.
- Pierre Gigou, maire des Châtelliers-notre-Dame, a en charge le transport scolaire.
- Vincent Carnis, maire d'Ermenonville-la-petite, a en charge les relations hébergeurs.

### 2 nommés es-qualités

- John Billard, maire du Favril
- Laure de la Raudière, conseillère municipale de Saint-Denis-des-Puits

Les conférences des maires auront lieu les lundis à 18 h 30 toutes les 6 semaines.

Les conseils communautaires auront lieu les lundis à 18 h 30 toutes les 6 semaines. Les 56 conseillers communautaires recevront une convocation le mardi qui précède. L'ensemble des conseillers municipaux des 33 communes sera destinataire des mêmes éléments que les conseillers communautaires.

- Visite de la halle de Villebon

Mr Pétrement, maire de la commune, a reçu mardi 31 mars 2026 Marie-Paule Dos Reis, Thierry Rouault, Annie Deltroy et la secrétaire de mairie afin que ces personnes puissent éventuellement s'inspirer des travaux réalisés de la halle de Villebon pour la propre halle de Cernay.

- Madame le Maire a rencontré Monsieur le Maire de Magny le 30 mars 2026 et lui a demandé de nouveau de communiquer à la commune le détail des frais de scolarisation sur Magny. Le détail est parvenu à la commune par mail le mardi 31 mars 2026.
- Madame le Maire a contacté, Stéphane Collas, Chef des pompiers de Magny. Ce dernier n'a pas donné grand espoir de la présence d'un représentant par les pompiers pour la cérémonie du 8 mai 2026. La commune va réfléchir pour le maintien ou non de la subvention.

- Cérémonie du 8 mai 2026  
10 h 30 Cérémonie au monument  
Dépôt de Gerbe  
Vin d'honneur

Les invitations seront réalisées par Mme Deltroy Annie.

- Le repas du club de l'amitié s'est déroulé le 27 mars 2026 à la salle des associations de Marchéville. Une sortie à Luisant sera organisée le 28 avril 2026.
- Mme Gouin Emilie demande s'il y a des terrains constructibles sur la Gouëthière et comment peut-on avoir l'information. Madame le Maire répond que Mme Gouin peut consulter le PLUI via la Communauté de Communes, document urbanisme et règlement PLUI.
- Mme Gouin Emilie demande à Madame le Maire ce qu'il en est de la demande de dérogation scolaire de Mme Julien suite à de nombreuses inquiétudes de certains parents. Mme le Maire lui répond que le Conseil Départemental et l'Académie ont été informés, que les dossiers sont bien arrivés aux 2 organismes et seront traités.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 5 mai 2026 à 20 h.

Fin de séance 20 h 45  
La secrétaire de séance,  
Annie Deltroy

Le Maire,  
Marie Paule DOS REIS